



Subventionnement d'athlètes, membre des clubs de l'AJJV.

Annexe 1 : Montants

Classe et exigences pour les ayants droit aux subventions de l'AJJV

Classes	Type de demande	Exigences particulières	Montants annuels
A	Cadre national relève U18	Participation régulière aux entrainements du Team Valais Participation aux Tournoi Ranking	300.-
B	Cadre national U18	Participation régulière aux entrainements du Team Valais Participation aux Tournoi Ranking Participation régulière à des entrainements dans un des centres régionaux d'entrainement	500.-
C	Cadre national U18 Avec participation à CE / CM / FOJE	Participation régulière aux entrainements du Team Valais Participation aux Tournoi Ranking Participation régulière à des entrainements dans un des centres régionaux d'entrainement	500.- + 250.-
D	Cadre national relève U21	Participation régulière aux entrainements du Team Valais Participation aux Tournoi Ranking Participation régulière à des entrainements dans un des centres régionaux d'entrainement	400.-
E	Cadre national U21	Participation régulière aux entrainements du Team Valais Participation aux Tournoi Ranking Participation régulière à des entrainements dans un des centres régionaux d'entrainement	600.-
F	Cadre national U21 Avec participation à CE ou CM	Participation régulière aux entrainements du Team Valais Participation aux Tournoi Ranking Participation régulière à des entrainements dans un des centres régionaux d'entrainement	600.- + 300.-
G	Cadre national Elite et U23 / coupe d'Europe et du Monde	Selon exigences du cadre	1200.-
H	Cadre national Elite Grand Slam	Selon exigences du cadre	2000.-
I	Membre du Cadre national de kata	Participation aux championnats suisses de katas Participation à au moins deux tournois internationaux de katas Participation demandée aux cours de katas de l'AJJV	400.-
J	Membre du Cadre national de kata avec participation à CE	Selon exigences de préparations et de sélection du cadre national de kata pour les CE Participation demandée aux cours de katas de l'AJJV	400.-
K	Membre du Cadre national de kata avec participation à CM	Selon exigences de préparations et de sélection du cadre national de kata pour les CM Participation demandée aux cours de katas de l'AJJV	400.-
L	Vétéran participation à CE	Participations à des entrainements avec le cadre national vétérans Participations régulière à des compétitions officielles (élite, master ou par équipes) Participation au championnat valaisan demandée si le demandeur à moins de 40 ans	400.-
M	Vétéran participation à CM	Participations à des entrainements avec le cadre national vétérans Participations régulière à des compétitions officielles (élite, master ou par équipes) Participation au championnat valaisan demandée si le demandeur à moins de 40 ans	400.-

Annexe 1 du règlement : « Subventionnement d'athlètes, membre des clubs de l'AJJV. »

Approuvé par l'AG de l'AJJV le 23.03.2012